

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1031

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 30 BIS

A l'alinéa 5, après le mot :

« intercommunale »,

insérer les mots :

« à fiscalité propre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.